



MAÎTRES-SES SPÉCIALISTES (MS)

Ce que la SPG a obtenu :

- La **réévaluation de fonction** et l'intégration de l'indemnité méthodologique, pour la conservation des annuités, avant le coulisement dans la nouvelle classe ;
- Le versement de la **compensation** intégrale pour les MS qui, déjà au maximum des annuités, pouvaient avoir un solde négatif lors de la réévaluation de fonction ;
- Un **moratoire d'une année** (2007-08) pour l'alignement du taux d'activité sur celui des titulaires (26 périodes en 28 périodes pour un temps plein) ;
- Un temps d'enseignement (face aux élèves) de **26 périodes au maximum** (courrier du 5 mars 2008 de F. Wittwer) ;
- Un « **redéploiement** » comptabilisé sur 26 périodes (= prestations aux élèves) ;
- Une revalorisation de la fonction MS et une reconnaissance du travail actuel des MS par l'introduction des **commissions artistiques** ;
- Le principe du maintien des **responsables de disciplines** en arts visuels, en éducation musicale et en éducation physique ;
- La constitution d'un **groupe de travail** (cf. lettre de C. Beer du 14 mai) qui traitera dès septembre 2008 de l'articulation entre TIT et MS, des demi-classes, etc.

Ce que la SPG défend et va continuer à défendre :

- La mise en place négociée d'une **politique claire** à court, moyen et long termes de l'apport des MS dans l'enseignement des disciplines artistiques et sportives ;
- Un **déploiement intelligent**, permettant une certaine stabilité des forces MS dans les établissements ;
- Les **postes** nécessaires à la mise en place de la politique prévue afin de réaliser au minimum en 2009 ce qui avait été annoncé – et non tenu – pour 2007 et permettre la qualité de l'enseignement dispensé par les MS ;
- L'**amélioration des conditions de travail** par une intégration et une participation accrue des MS dans leurs établissements et surtout par une affectation limitée en termes de nombre de classes, d'élèves et de bâtiments ;
- La conservation de modalités de travail et de collaboration spécifiques, bien souvent indispensables tant aux titulaires qu'aux MS, telles que l'**enseignement en demi-classe**, la co-présence, la pluralité des prises en charge, etc. ;
- Une identification à une corporation par la **valorisation des services** des arts visuels, de l'éducation musicale et de l'éducation physique ;
- Une collaboration étroite avec les instituts de formation pour la **formation initiale** des MS ;
- Une **formation continue** spécifique et de qualité pour les MS ;
- Une garantie des **prestations aux élèves** en terme d'atteinte des objectifs ;
- Une **dotation juste pour les deux divisions**, et donc en premier lieu une augmentation de celle du cycle élémentaire ;
- Des moyens à la hauteur des ambitions pour « **Les Arts et l'enfant** » ;
- Une **valorisation de l'enseignement** des disciplines artistiques et sportives par des liens étroits, au niveau communal, avec la vie culturelle et sportive proche des établissements.

Le comité